



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TGV Est

Question orale n° 1656

Texte de la question

M. Charles Cova souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le passage du TGV Est Européen en Seine-et-Marne. En effet, le tracé de ce nouveau TGV passe par la commune de Pomponne qui a déjà été l'objet de nombreux travaux de portée nationale. S'agissant d'une petite commune, à peine plus de 3 000 habitants, le nombre de ces aménagements ne manquera pas d'avoir des conséquences sur la qualité de vie. Des solutions existent pour limiter, en outre, les nuisances sonores que le TGV Est ne manquera pas de provoquer. Il souhaite savoir quelles mesures concrètes vont être prises, sachant que celles qui l'ont déjà été sont particulièrement insuffisantes.

Texte de la réponse

TRACÉ DU TGV EST EN SEINE-ET-MARNE

M. le président. M. Charles Cova a présenté une question, n° 1656, ainsi rédigée :

« M. Charles Cova souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le passage du TGV Est Européen en Seine-et-Marne. En effet, le tracé de ce nouveau TGV passe par la commune de Pomponne qui a déjà été l'objet de nombreux travaux de portée nationale. S'agissant d'une petite commune, d'à peine plus de 300 habitants, le nombre de ces aménagements ne manquera pas d'avoir des conséquences sur la qualité de vie. Des solutions existent pour limiter, en outre, les nuisances sonores que le TGV Est ne manquera pas de provoquer. Il souhaite savoir quelles mesures concrètes vont être prises, sachant que celles qui l'ont déjà été sont particulièrement insuffisantes. »

La parole est à M. Charles Cova, pour exposer sa question.

M. Charles Cova. Ma question porte sur le passage du TGV Est européen en Seine-et-Marne, et notamment sur les modalités de son insertion au niveau de la commune de Pomponne.

Cette commune mérite la plus grande attention, d'autant plus qu'elle est déjà l'objet de nombreux aménagements de portée nationale : le passage à trois voies de l'autoroute A 104, la ligne de 400 000 volts au-dessus du lotissement de la Pomponnette, et le futur RER Lutèce de Roissy à Melun. Ces lourds aménagements ont d'autant plus d'impact que Pomponne est une petite commune qui compte à peine plus de 3 000 habitants. Ceux-ci l'ont choisie pour sa qualité de vie et son calme, qui sont aujourd'hui, chacun en conviendra, largement remis en cause.

Pourtant, des solutions existent, d'une part, pour permettre au tracé du TGV Est européen de s'insérer harmonieusement dans les paysages et les villes traversées, d'autre part, pour limiter les nuisances sonores de toute nature qui porteront atteinte à notre patrimoine naturel, qu'il convient de protéger et de

préserver.

Malheureusement, ce sont des mesures minimalistes qui ont été prises par RFF et, comme toujours, pour des questions de gros sous. Cela peut paraître étonnant de la part d'un gouvernement qui se veut exemplaire en matière d'environnement et d'écologie. Un tel projet mérite pourtant une étude approfondie et complète, avant qu'il ne soit trop tard pour les Pomponnais. La solution du passage en tranchée ou en tunnel doit à nouveau être étudiée. Il faut y contraindre RFF si nécessaire, et cela est de la seule responsabilité du ministre des transports.

Je souhaite connaître les mesures concrètes que le Gouvernement entend prendre pour tenir compte des souhaits de la population de Pomponne.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat au logement.

Mme Marie-Noëlle Lienemann, *secrétaire d'Etat au logement*. Vous rappelez à juste titre, monsieur le député, toute l'importance qu'a l'insertion dans l'environnement d'un projet d'une telle ampleur, qui représente un enjeu national et même européen, et le droit qu'ont les petites communes de l'exiger. Le passage de la ligne nouvelle du TGV Est européen, dont les travaux démarreront à Vaires-sur-Marne, aura effectivement des conséquences sur l'aménagement des communes situées sur le tracé. Toutes les mesures nécessaires ont donc été prises par RFF, maître d'ouvrage de l'infrastructure, et par l'Etat pour répondre aux engagements que celui-ci avait pris à la suite de l'enquête publique. En matière de respect de l'environnement, elles vont même au-delà du projet présenté par le précédent gouvernement, qui, d'ailleurs, n'était pas financé.

Cependant, des améliorations complémentaires, par exemple pour l'insertion dans le paysage ou les protections phoniques, peuvent être recherchées au-delà de ces engagements. Elles seront toutefois à la charge des collectivités qui en font la demande.

En ce qui concerne la commune de Pomponne, la région Ile-de-France a souhaité améliorer, en particulier, l'insertion du tracé dans le parc du château, et elle a entamé des discussions avec RFF pour déterminer le meilleur parti d'aménagement.

RFF et la région ont récemment saisi le ministre de l'équipement, des transports et du logement des modifications qu'ils souhaitent apporter au tracé en Seine-et-Marne, et M. Gayssot a demandé à ses services de les prendre en considération. Elles concernent notamment la mise au place de protections supplémentaires dans Gagny, Vaires, une amélioration de celles qui sont prévues sur le viaduc de Claye-Souilly, le rétablissement du chemin historique de Paris à Reims, et, enfin, des travaux dans la zone de Pomponne, avec la réalisation d'une estacade.

Des mesures ont été prises pour limiter les nuisances sonores dues au passage du TGV Est-Européen au seuil de 62 décibels sur l'intégralité du tracé de la ligne nouvelle, seuil qui sera abaissé à 60 décibels avec la mise en service de rames de nouvelle génération. Le traitement de points particuliers, qui ne seraient pas seulement imputables au seul passage du TGV Est-Européen, sera pris en compte dans le programme national de résorption des points noirs, du bruit ferroviaire.

Toutes les mesures sont donc prises pour optimiser les conditions de passage du TGV Est-Européen en Seine-et-Marne, bien au-delà de ce qui avait été prévu en 1996.

M. le président. La parole est à M. Charles Cova.

M. Charles Cova. Je vous remercie, madame la secrétaire d'Etat, pour toutes ces explications. Cela dit, elles ne me conviennent absolument pas, bien entendu. Vous indiquez que les communes devront prendre à leur charge les aménagements. Comment voulez-vous qu'une commune de 3 000 habitants puisse assumer des sommes aussi colossales si l'Etat ne met pas la main à la poche ?

Quant à la région, effectivement, elle a prévu quelque chose. Mais, sur tout le trajet, des questions se posent encore, notamment dans la ville de Chelles, dont j'ai été le maire pendant douze ans. Je regrette que M. Gayssot n'ait pas cru devoir s'impliquer davantage dans les problèmes environnementaux, qui sont pourtant essentiels pour ceux qui subissent, au nom de l'intérêt général, des nuisances majeures, sans compter la dépréciation de leurs biens.

Données clés

Auteur : [M. Charles Cova](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (7^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1656

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 209

Réponse publiée le : 23 janvier 2002, page 753

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 janvier 2002